



Séance plénière

Ouverture de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Ouverture de la session	1
Election du Président de la Conférence	1
Discours du Président.....	2
Election des Vice-présidents de la Conférence	5
Désignation des bureaux des groupes	5
Constitution et composition des commissions de la Conférence	6
Suspension de plusieurs dispositions du Règlement de la Conférence internationale du Travail et autres formalités.....	6
Délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence.....	7
Présentation du rapport du Directeur général.....	7
Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration	11
Allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de la Conférence	15

Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.

Lundi 28 mai 2018, 11 h 10

*Présidence de M. Cortebeeck,
Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail,
et de M. Murad*

Ouverture de la session

M. Cortebeeck

Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
(original anglais)

J'ai l'immense honneur, en tant que Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour la période 2017-18, de déclarer ouverte cette 107^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous souhaiter à tous une chaleureuse bienvenue à Genève et à notre Conférence. Je suis persuadé que la session de cette année répondra à nos attentes et que nous saurons nous montrer dignes de la confiance placée en nous.

Election du Président de la Conférence

M. Cortebeeck

Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
(original anglais)

Sans plus attendre, je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour de ce matin, au titre duquel la Conférence doit élire son Président.

Je donne la parole à M^{me} Paik, représentante du gouvernement de la République de Corée et actuelle présidente du groupe gouvernemental, afin qu'elle présente la candidature.

M^{me} Paik

Gouvernement (République de Corée), s'exprimant
au nom du groupe gouvernemental
(original anglais)

Au nom du groupe gouvernemental dont je suis la présidente, j'ai l'honneur de proposer la candidature de M. Murad, ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie, à la présidence de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail. Cette candidature a été approuvée à l'unanimité par le groupe gouvernemental.

En sa qualité de ministre du Travail, M. Murad est aussi président de la Caisse jordanienne de sécurité sociale, de l'Institut de formation professionnelle et du Fonds pour l'emploi et l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Avant d'être récemment nommé ministre, il a été membre du Sénat jordanien de 2016 à 2018, et ministre du Travail de 2010 à 2011.

M. Murad a présidé le conseil d'administration d'un grand nombre d'entreprises et d'organisations, dont l'agence jordanienne de l'ONG «Education for employment», la Compagnie nationale pour l'emploi et la formation et le Fonds jordanien pour les investissements de la sécurité sociale, ou en a été membre. Il est également membre du Comité national pour le développement des ressources humaines et a été membre du conseil d'administration de plusieurs organisations à but lucratif ou à but non lucratif, telles que l'INJAZ, qui vise à aider les jeunes Jordaniens à devenir des membres productifs de la société et à réussir dans l'économie mondialisée. Il est aussi cofondateur de la Fondation arabe pour le développement durable. Tout au long de sa carrière, il s'est employé sans relâche à promouvoir l'épanouissement, l'éducation et l'employabilité des jeunes et à les encourager à devenir des citoyens responsables.

Pour ces raisons, le groupe gouvernemental est convaincu que M. Murad, du Royaume hachémite de Jordanie, a toutes les compétences et l'expérience nécessaires pour diriger efficacement les travaux de cette 107^e session de la Conférence internationale du Travail. C'est donc un honneur de présenter sa candidature à la présidence.

(La proposition est soutenue par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs.)

M. Cortebeeck

Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
(original anglais)

La candidature qui a été proposée à l'unanimité par M^{me} Paik au nom du groupe gouvernemental reçoit l'appui du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

J'aimerais savoir s'il y a d'autres propositions de candidatures?

En l'absence d'autres propositions, j'ai le plaisir de déclarer M. Samir Murad, ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie, élu à la présidence de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je le félicite très chaleureusement et l'invite à prendre place à la tribune.

(M. Murad, ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie, est élu Président de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail et prend place au fauteuil présidentiel.)

Discours du Président

Le Président

(original arabe)

Je voudrais tout d'abord remercier les gouvernements des pays de la région Asie-Pacifique, qui ont présenté la candidature de la Jordanie à la présidence de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens aussi à remercier le groupe gouvernemental, qui m'a accordé sa confiance. Je suis également reconnaissant aux groupes des employeurs et des travailleurs d'avoir appuyé ma candidature. La Jordanie est honorée de cette confiance, qui vient couronner les excellentes relations de coopération que mon pays a développées avec le monde entier depuis plus de cinquante ans.

C'est un grand honneur pour moi de présider cette conférence, et un honneur insigne pour l'Etat que je représente, le Royaume hachémite de Jordanie, et son souverain, Sa Majesté le Roi Abdallah II.

Cette 107^e session n'est pas une session comme les autres, puisque l'Organisation aborde bientôt son deuxième siècle d'existence. Voilà une très belle occasion de nous congratuler et de féliciter tous les Membres de l'Organisation ainsi que ses dirigeants de ce long parcours au service des principes prônés par l'OIT. Nous espérons que l'Organisation parviendra à réaliser ses objectifs de paix, de justice sociale, d'égalité des sexes et de protection sociale et qu'elle sera aussi en mesure de mettre en place un environnement décent pour tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité, et d'assurer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Nous avons entre les mains le rapport du Directeur général intitulé *L'initiative sur les femmes au travail: un nouvel élan pour l'égalité*. Ce rapport appelle à surmonter les obstacles à l'égalité et présente des stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir. Il propose des approches nouvelles et innovantes pour établir une égalité véritable entre les hommes et les femmes au travail. Ce qui attire mon attention dans ce rapport est ce que le Directeur général a qualifié de défi et qui consiste à assembler les pièces du casse-tête temps/argent/capacité d'agir, les trois constantes auxquelles se heurtent les femmes du monde entier et qui ont des répercussions sur leur participation au marché du travail.

Nous attendons beaucoup du dialogue social entre les mandants tripartites, ainsi que des négociations et débats entre participants qui se tiendront en marge des travaux. Nous ne doutons pas que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sauront nous proposer des idées neuves, à même de donner un nouvel élan à l'action de l'OIT en faveur de l'égalité des sexes à la veille de son centenaire. En effet, quand la condition de la femme s'améliore, le monde s'améliore aussi. C'est pourquoi 193 Etats ont fait du principe de l'égalité hommes-femmes un élément fondamental du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté il y a peu. De fait, les 17 objectifs de développement durable (ODD) comportent des cibles visant à instaurer l'égalité hommes-femmes; l'ODD 5, en particulier, consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Il est grand temps de prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

Ni les traditions culturelles ni la situation économique ne sauraient justifier la discrimination ou toute autre violation des droits fondamentaux de l'homme. Tous les pays, riches ou pauvres, doivent tirer parti du potentiel social et économique pour atteindre l'objectif de l'égalité des sexes. Il nous faut mettre en œuvre des politiques ambitieuses, susceptibles de remédier aux disparités entre les hommes et les femmes et d'apporter le changement nécessaire dans les relations sociales et professionnelles.

Il ressort clairement de l'annexe au rapport du Directeur général, intitulée *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, que la situation des travailleurs de ces territoires s'est détériorée. Je voudrais remercier le Directeur général pour la visite qu'il a effectuée en avril dernier dans le territoire palestinien occupé et en Israël; il est allé voir ce qui s'y passe de ses propres yeux. Et je partage son opinion quand il dit, dans la préface de l'annexe de son rapport, que «Seuls le dialogue et la recherche commune de solutions permettront l'instauration effective du travail décent dans les territoires arabes occupés. L'OIT et la communauté internationale dans son ensemble doivent continuer de prendre pleinement part à cet effort et rester fidèles à leurs engagements.»

Notre organisation a presque un siècle. Elle a été créée pour réaliser la justice sociale et contribuer à l'instauration de la paix. Elle est également dotée de caractéristiques uniques qu'il est primordial de sauvegarder, voire de renforcer – je fais naturellement allusion au tripartisme et aux activités normatives, qui sont la colonne vertébrale de l'OIT. C'est là le grand enjeu pour notre Organisation et pour ses engagements constitutionnels.

Je ne doute pas que les mandants tripartites poursuivront leurs efforts dans les mois et les années à venir. La discussion générale sur la coopération efficace pour le développement à l'appui des ODD, qui est inscrite à l'ordre du jour de la session, sera sans doute l'occasion d'échanger nos avis et orientations concernant la nouvelle stratégie de coopération pour le développement à moyen terme, que l'OIT appliquera à compter de 2018, et pour esquisser la vision future de l'OIT en matière de coopération pour le développement, laquelle fait partie intégrante de l'avenir du travail.

Nous devons lutter contre la violence et le harcèlement, car cela fait partie des objectifs fondamentaux de l'Organisation, qui sont clairement énoncés dans la Déclaration de Philadelphie. A la présente session de la Conférence, nous allons mettre l'accent sur la question de la violence et du harcèlement contre les femmes et les hommes au travail, afin d'établir les normes nécessaires pour mettre fin à ces abus.

Beaucoup d'efforts ont été faits, mais certains comportements et conduites inacceptables n'ont pas disparu, et il nous incombe de mettre un terme aux actes qui causent un préjudice ou infligent des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles à des millions de travailleurs et d'employeurs.

Je voudrais souligner l'importance des avantages dont nous, mandants de l'OIT, bénéficions par suite des réformes de l'administration, des processus et des méthodes de travail du BIT; cela s'est manifestement traduit par des améliorations du fonctionnement du Conseil d'administration, notamment sur le plan de la gouvernance, et par un taux de participation et d'engagement accru de tous ses membres. De même, je tiens à mentionner les réformes introduites, ces quatre dernières années et à l'occasion même de cette session, dans la conduite des travaux de la Conférence internationale du Travail. La Conférence est aujourd'hui plus courte et moins onéreuse, sans que la qualité des débats de ce parlement mondial du travail, toujours excellente, n'en soit affectée. Je suis conscient que la durée réduite exerce une pression sur nous tous, mais je suis convaincu que grâce à la coopération passée et présente de tous les délégués, nous allons nous acquitter de notre tâche avec efficacité.

Malgré les demandes accrues auxquelles doit faire face l'OIT – qui dispose toujours d'un budget à croissance zéro –, nous constatons l'amélioration qualitative et quantitative des services fournis aux mandants, grâce au processus de réforme interne, qui a permis de transférer les ressources allouées jusqu'alors à des fonctions administratives et de soutien à la prestation directe de services là où le besoin s'en fait sentir.

Nous sommes à la veille d'un nouveau centenaire et, sous la direction éclairée de notre Directeur général, M. Ryder, nous aspirons à continuer de nous appuyer sur nos réalisations pour poursuivre notre action en faveur d'un avenir meilleur. Nous devons être fiers de ce qui a été réalisé dans le domaine de la gouvernance et du leadership.

Pour conclure, je renouvelle mes remerciements aux mandants tripartites et les remercie de la confiance qu'ils m'ont accordée en m'élisant à la présidence de cette Conférence. C'est un honneur pour ma personne et pour le Royaume Hachémite de Jordanie. Je n'épargnerai aucun effort et ne ménagerai pas ma peine pour être digne de votre confiance. Nous avons un ordre du jour très chargé, et je suis sûr qu'avec le concours des Vice-présidents et avec votre aide, nous allons pouvoir mener à bien les travaux de cette session, en plénière et dans les commissions.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Election des Vice-présidents de la Conférence

Le Président

(original anglais)

Notre première tâche consiste à élire les Vice-présidents de la Conférence. Je donne donc la parole à la Greffière de la Conférence, M^{me} Dimitrova, qui va donner lecture des propositions émanant des divers groupes.

M^{me} Dimitrova

La Greffière de la Conférence

(original anglais)

Les nominations pour les postes des trois Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes: groupe gouvernemental: M. Elmiger (Suisse); groupe des employeurs: M. Mattar (Emirats arabes unis); groupe des travailleurs: M^{me} Gono (Japon).

Le Président

(original anglais)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées par la Conférence?

(Les propositions sont approuvées.)

Désignation des bureaux des groupes

Le Président

(original anglais)

Nous allons maintenant passer à la désignation des bureaux des groupes, qui ont procédé à ces nominations de façon autonome. J'appelle votre attention sur les noms que vous voyez s'afficher à l'écran (reproduits ci-après).

Groupe gouvernemental

Président M^{me} Paik (République de Corée)

Vice-président M. Sadiqov (Azerbaïdjan)

Groupe des employeurs

Président M. Mdwaba (Afrique du Sud)

Vice-présidents M^{me} Rigg Herzog (Etats-Unis)
M. Megateli (Algérie)
M. Matsui (Japon)
M. Echavarría Saldarriaga (Colombie)
M^{me} Hornung-Draus (Allemagne)

Secrétaire M. Suarez Santos (Organisation internationale des employeurs)

Groupe des travailleurs

Présidente M^{me} Passchier (Pays-Bas)

Vice-présidents

M. Wabba (Nigéria)
M. Shmakov (Fédération de Russie)
M. Awan (Pakistan)
M^{me} Moore (Barbade)

Secrétaire

M^{me} González (Confédération syndicale internationale)

Constitution et composition des commissions de la Conférence

Le Président (original anglais)

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la constitution et la composition des commissions permanentes et des commissions chargées d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence: la Commission des finances, la Commission de proposition, la Commission de vérification des pouvoirs, la Commission de l'application des normes, la Commission de la discussion générale sur une coopération efficace pour le développement, la Commission normative sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail et la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme.

Les listes complètes de la composition des commissions figurent dans le *Compte rendu provisoire*, n° 2, publié sur le site de la Conférence.

La Commission des finances des représentants gouvernementaux se compose, comme son nom l'indique, de tous les délégués gouvernementaux participant à la Conférence. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire dans cette commission.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées par la Conférence ?

(Les propositions sont approuvées.)

Suspension de plusieurs dispositions du Règlement de la Conférence internationale du Travail et autres formalités

Le Président (original anglais)

Nous passons à présent au point suivant de l'ordre du jour, à savoir les décisions qu'il est proposé de prendre à la séance d'ouverture en ce qui concerne la suspension de plusieurs dispositions du Règlement de la Conférence et diverses formalités.

En ce qui concerne les suspensions, celles-ci visent à permettre, en attendant la modification du Règlement de la Conférence, la mise en place des différents changements proposés en vue d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, en particulier les changements rendus nécessaires par la réduction de sa durée. Certaines de ces suspensions portent sur les travaux de la plénière, d'autres sur les travaux des commissions.

En ce qui concerne les autres formalités, à sa 332^e session (mars 2018), le Conseil d'administration a examiné des propositions visant à ce que soient approuvées, lors de la séance d'ouverture de la Conférence, toutes les formalités nécessaires pour que celle-ci

puisse commencer ses travaux, y compris certaines des formalités accomplies par le passé par la Commission de proposition, telles que l'établissement de la date du clôture pour l'inscription des orateurs en plénière; l'approbation du plan de travail provisoire de la Conférence; l'adoption de plusieurs suggestions afin de faciliter les travaux de la Conférence et de ses commissions; et l'envoi à des organisations internationales non gouvernementales d'invitations à participer aux travaux des commissions.

Ces propositions figurent dans le *Compte rendu provisoire*, n° 1A, publié sur le site de la Conférence et également disponible au bureau de distribution.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence souhaite suspendre les différentes dispositions de son Règlement aux fins décrites dans le *Compte rendu provisoire*, n° 1A?

S'il n'y a pas d'objections, puis-je également considérer que la Conférence approuve les formalités de procédure figurant dans la deuxième partie du *Compte rendu provisoire*, n° 1A?

(Les propositions sont approuvées.)

Délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence

Le Président
(original anglais)

Nous passons à présent à la question de la délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence. Conformément au programme prévu, la Conférence ne se réunira plus en plénière avant le jeudi 31 mai. Je propose donc que les tâches d'organisation quotidienne de la Conférence soient d'ici là assumées par les membres du bureau de la Conférence.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette proposition est acceptée par la Conférence?

(La délégation de pouvoirs est acceptée.)

Présentation du rapport du Directeur général

Le Président
(original anglais)

Ainsi s'achève l'examen des questions d'ordre administratif et procédural nécessaires à l'établissement des organes de la Conférence. Nous pouvons maintenant aborder les questions de fond.

J'ai l'honneur de donner la parole au Directeur général du Bureau international du Travail, M. Ryder, qui va présenter à notre assemblée sa vision des travaux de la présente session de la Conférence, puis son rapport intitulé *L'initiative sur les femmes au travail: un nouvel élan pour l'égalité* et son annexe relative à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Il présentera également son rapport intitulé *Exécution du programme de l'OIT 2016-17*.

M. Ryder

Le Secrétaire général de la Conférence

(original anglais)

Avant toute chose, je vous souhaite la bienvenue. Le programme de la session est extrêmement chargé, et il est très encourageant de constater qu'une excellente décision a déjà été prise avec l'élection de M. Murad à la présidence. Ce n'est pas la première fois que la Jordanie préside les travaux de la Conférence, et nous savons que nous sommes dans de très bonnes mains.

Dans quelques mois, l'OIT fêtera son centenaire, et nous nous réunissons dans un contexte qui demeure difficile pour beaucoup dans le monde du travail. Certes, la situation s'améliore en matière de croissance et d'emploi dans certains Etats Membres, mais ce n'est pas suffisant pour que nous soyons en passe d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), et en particulier l'objectif du travail décent pour tous.

Nous ne parvenons pas non plus à venir à bout des disparités de revenus, de chances, de qualité de vie qui font partie intégrante de nos sociétés, qui les rendent instables et injustes et qui compliquent les relations entre les pays. Le fait que ces inégalités trouvent leur origine dans ce qui se passe sur le marché du travail nous rappelle notre responsabilité collective.

Deux tendances se font jour dans ce climat de tension accrue. Des tendances préoccupantes, qui méritent l'attention de la Conférence parce qu'elles sont liées à des questions inscrites à l'ordre du jour de la session et qu'elles ont aussi une incidence directe sur la vie de notre Organisation.

Tout d'abord, et de toute évidence, il devient de plus en plus difficile de se parler, d'être à l'écoute de l'autre, d'accorder du crédit à l'avis d'autrui et pas seulement à sa propre opinion, ce qui est le seul moyen de parvenir à des compromis ou à des accords. C'est vrai dans beaucoup de domaines, et cela vaut aussi – ce qui nous concerne tout particulièrement – pour le monde du travail. C'est en tout cas ce que nous avons constaté à l'OIT.

Ces dernières années, je n'ai pas manqué, à chacune de mes interventions devant la Conférence, d'exhorter les délégués à préserver le principe du tripartisme et l'esprit de compromis et de consensus. Je me permets d'insister tout particulièrement aujourd'hui, car c'est de cette condition que dépendra le succès de la Conférence et de l'OIT. Cela signifie qu'il faut certes faire valoir son opinion, sa position et ses intérêts, mais comme des partenaires et non comme des adversaires, tout en étant bien conscients que ce partenariat repose sur des valeurs et des objectifs que nous avons en commun depuis un siècle.

Je vous le dis avec une certaine appréhension: un nouveau climat règne dans le monde. Une nouvelle forme de brutalité. On le constate dans les souffrances indicibles qu'endurent les populations prises dans des conflits un peu partout dans le monde, dans notre incapacité collective de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin – je pense en particulier aux millions de personnes qui sont jetées sur les routes. On le constate lorsque les droits de l'homme sont foulés aux pieds en toute impunité, et que les principes fondamentaux de la démocratie sont remis en cause. Il faut que notre Organisation et notre Conférence soient un rempart et que nous nous protégeons de cette contagion par notre comportement et par les résultats qu'ensemble nous obtenons.

C'est une bonne chose que le dialogue social ait été retenu cette année comme thème de la discussion récurrente. D'aucuns pourraient penser que l'OIT a déjà tout dit sur le dialogue social, mais je ne suis pas de cet avis. Pour les raisons que je viens d'évoquer, nous devons nous employer davantage à repérer les obstacles qui se présentent à nous et les conséquences qu'auront pour l'avenir du tripartisme les mutations à l'œuvre dans le monde

du travail. Il nous faut faire le lien entre le dialogue social et les autres objectifs stratégiques de l'OIT, et plus particulièrement entre le dialogue social et la négociation collective, puisqu'il n'y aurait aucun sens à faire valoir l'un tout en nous désintéressant de l'autre.

La deuxième tendance qui se fait jour, c'est la remise en cause de la coopération internationale dans le cadre du multilatéralisme. L'opposition au multilatéralisme semble être devenue le mantra de notre époque. On voudrait nous faire croire que la coopération internationale n'est pas efficace, qu'elle ne donne pas de résultats, qu'elle porte atteinte à la souveraineté nationale et que c'est un instrument forgé par l'élite cosmopolite pour servir ses propres intérêts.

La seule riposte valable, c'est de prouver que le système international est productif et qu'il fonctionne, qu'il nous concerne tous et qu'il ne laisse personne au bord de la route. C'est précisément l'orientation donnée par le Secrétaire général de l'ONU au processus de réforme des Nations Unies qu'il a engagé et auquel l'OIT contribue avec énergie et conviction. Nous sommes ravis d'avoir parmi nous la Vice-secrétaire générale de l'ONU, M^{me} Amina Mohammed. Nous avons déjà eu le plaisir de l'accueillir à la session du Conseil d'administration en mars dernier et de discuter avec elle de la contribution que l'OIT peut apporter à cette réforme et de ce que la réforme peut apporter à l'OIT. L'Assemblée générale doit adopter prochainement une résolution sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et c'est dans ce cadre général que se tient la discussion de la Conférence sur une coopération efficace pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable (ODD). C'est un sujet sur lequel la Conférence revient régulièrement, mais, à l'heure où le système multilatéral subit en même temps des pressions et des changements, il me semble que les enjeux sont particulièrement élevés cette année, trois ans à peine après le lancement du Programme 2030.

De grandes responsabilités incombent à l'OIT au titre du Programme 2030, en particulier pour les 14 indicateurs relatifs aux ODD dont elle est garante. Si nous voulons assumer nos responsabilités, il va falloir nous entendre sur la définition de ces indicateurs.

Depuis quelques années, il est de plus en plus rare que la Conférence entreprenne de mener des négociations au sujet de toutes nouvelles normes du travail, en particulier lorsque celles-ci doivent prendre la forme d'une convention ou d'une recommandation. Ce constat, conjugué à l'importance capitale du thème abordé – la violence et le harcèlement au travail –, souligne l'intérêt indéniable de la tâche à laquelle nous nous attelons dès à présent et que nous espérons mener à terme l'année prochaine à la Conférence du centenaire. Le Conseil d'administration a inscrit cette question à l'ordre du jour en 2015, sans imaginer la vague de protestation publique qui allait s'élever ces derniers mois à la suite de la campagne «Me too» et des cas de harcèlement sexuel et d'abus sexuels qui ont défrayé la chronique et qui n'ont malheureusement pas épargné le système international. Et il ne s'agit là que de la partie émergée d'un modèle de comportement qui gangrène le monde du travail, le rendant hostile et intimidant pour les femmes.

Il serait tentant de dire que les négociations de cette année et de l'année prochaine tombent à point nommé. En fait, il y a longtemps qu'on aurait dû s'occuper de cette question. S'il n'est pas possible de réécrire le passé, nous pouvons unir nos forces pour obtenir des résultats qui fassent vraiment bouger les choses et qui contribuent à débarrasser le monde du travail de toutes les formes de violence et de harcèlement – ce qui veut dire que nos travaux ne doivent exclure aucune de ces formes. Notre réaction devant cet appel à l'action toujours plus insistant doit être de dire «Us too» (Nous aussi).

Il va sans dire qu'ici, à la Conférence, les normes les plus élevées d'éthique, de déontologie et de respect d'autrui sont de mise. L'OIT a pris des mesures énergiques pour faire en sorte que la «tolérance zéro» face au harcèlement ne soit pas seulement un slogan, mais devienne une réalité étayée par des droits et un mécanisme de protection efficace.

C'est la raison pour laquelle j'ai estimé qu'il était opportun de consacrer mon rapport à la Conférence, qui sera discuté ici-même en plénière, à ce que j'ai appelé un nouvel élan pour l'égalité des sexes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'initiative du centenaire sur les femmes au travail et repose sur la même prémisse, à savoir que, si l'OIT s'est toujours engagée en faveur de l'égalité des sexes et a obtenu des résultats probants, il n'en reste pas moins que nous sommes encore loin du compte et que les progrès vers les buts que nous nous sommes fixés demeurent lents, inégaux et incertains.

Il semble donc que si nous nous contentons de faire comme d'habitude, ou même un peu plus que d'habitude, nous ne parviendrons pas à surmonter les obstacles structurels parfois invisibles qui barrent la route vers l'égalité. Je formule, dans mon rapport, un certain nombre de propositions innovantes qui devraient permettre d'aller de l'avant et vous aider, vous les mandants tripartites, à faire avancer cette cause et à vous joindre, à l'occasion du centenaire de l'OIT, au nouvel élan en faveur de l'égalité.

Depuis quarante ans, une annexe du rapport du Directeur général est consacrée à la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Comme vous tous, j'attends avec impatience le jour où ce ne sera plus nécessaire. D'ici là, et selon la pratique établie, j'ai dépêché une mission dans les territoires pour préparer le rapport et je me suis moi-même rendu dans le territoire palestinien occupé et en Israël le mois dernier.

Une fois de plus, il n'y a pas grand-chose de positif à dire sur la situation des travailleurs, mais il existe beaucoup de motifs de préoccupation quant aux souffrances endurées par la population et aux pertes en vies humaines, notamment à Gaza. Ma visite m'a conforté dans la conviction que j'ai depuis longtemps, à savoir que l'OIT peut faire beaucoup, dans le cadre de son mandat et en coopération avec les parties directement concernées, pour améliorer le sort tragique des travailleurs dans ces territoires. Et je demande à chacun d'entre vous de tout faire pour soutenir ces efforts.

Je conclurai en vous parlant de la Commission de l'application des normes, véritable colonne vertébrale de chaque session de la Conférence et du système de contrôle de l'Organisation. Il est encourageant que cette commission si importante ait pu achever ses travaux avec succès lors des trois dernières sessions de la Conférence, et ce après les graves difficultés rencontrées au cours des années précédentes, malgré les divergences d'opinion sur des questions essentielles qui ne sont toujours pas réglées et grâce aux efforts déployés par tous les groupes pour trouver un terrain d'entente.

Il a cependant été décevant – une déception largement partagée, je pense – de constater que les travaux effectués par le Conseil d'administration l'an dernier n'ont pas permis d'avancer de façon substantielle, et certainement pas autant qu'on l'aurait souhaité, notamment en ce qui concerne la partie de l'initiative sur les normes relative à la réforme du système de contrôle, même si des progrès réels ont été enregistrés en ce qui concerne le mécanisme d'examen des normes.

Je suis néanmoins convaincu que le Conseil d'administration pourra aller de l'avant au cours de l'année à venir et que nous obtiendrons des résultats à présenter à la session du centenaire. Nous devrions y arriver. Bien sûr, une autre session réussie de la Commission de l'application des normes nous aiderait à nous rapprocher du but.

A cet égard, je voudrais insister sur l'importance indéniable de l'étude d'ensemble concernant les instruments relatifs au temps de travail que les experts ont présentée à la commission, tout particulièrement dans le contexte de l'avenir du travail. C'était le tout premier sujet de l'activité normative de l'OIT, et ce sujet est tout aussi pertinent qu'il y a un siècle.

Nous sommes honorés de recevoir le lauréat du prix Nobel de la paix, M. Santos, Président sortant de la République de Colombie, qui prononcera une allocution le vendredi 1^{er} juin, et aussi le Président de la République Centrafricaine, M. Touadéra, le Président de la République d'Irlande, M. Higgins, et le Premier ministre de la République d'Iraq, M. al-Abadi, qui seront parmi nous le jeudi 7 juin à l'occasion du Sommet sur le monde du travail, lequel aura cette année pour thème «L'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience». Le même jour, nous célébrerons le vingtième anniversaire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui sera le point d'orgue de cette session de la Conférence.

Chaque session de la Conférence est importante, et le programme que je vous ai présenté ce matin confirme que la présente session ne fait pas exception. Sans donc vouloir minimiser en aucune manière son importance, je tiens cependant à souligner que, l'année prochaine, nous avons rendez-vous avec l'Histoire puisque l'Organisation célébrera son centenaire, qui marque une étape décisive non seulement pour l'OIT, mais aussi pour tout le système de la coopération internationale, dont la Conférence est une pierre angulaire.

Comme vous le savez certainement tous, sept initiatives du centenaire ont été lancées pour marquer ce moment historique, dont la plus importante est sans doute l'initiative sur l'avenir du travail, qui atteindra son point culminant l'année prochaine à la session du centenaire.

Pour nous y préparer, la Commission mondiale sur l'avenir du travail, coprésidée par le Président de l'Afrique du Sud, M. Ramaphosa, et le Premier ministre de la Suède, M. Löfven, publiera un rapport au début de l'année prochaine, qui sera présenté à la session du centenaire de la Conférence, dont les débats auront une importance cruciale pour l'avenir de notre Organisation. En effet l'avenir du travail se confond avec l'avenir de l'OIT.

Pour revenir au présent, je tiens à vous souhaiter, vous tous les membres de cette assemblée mondiale du travail unique en son genre, plein succès dans vos travaux pendant les deux prochaines semaines.

Le Président
(*original anglais*)

Je vous remercie Monsieur le Directeur général de nous avoir brossé un tableau d'ensemble très clair des travaux qui nous attendent et de nous avoir présenté votre rapport. Les trois groupes sauront s'inspirer au cours des deux semaines à venir des idées et perspectives très intéressantes que vous leur avez présentées.

**Présentation du rapport du Président
du Conseil d'administration**

Le Président
(*original anglais*)

J'ai l'honneur à présent de donner la parole au Président du Conseil d'administration pour la période 2017-18, M. Cortebeek, afin qu'il nous présente son rapport sur les activités du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée. Ce document fait l'objet du rapport I (C).

M. Cortebeek

Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
(*original anglais*)

Je tiens tout d'abord à déclarer que ce fut pour moi un honneur et un privilège de présider le Conseil d'administration du Bureau international du Travail tout au long de l'année écoulée. J'ai maintenant le plaisir de vous présenter mon rapport sur le travail accompli par cette précieuse institution au cours des douze derniers mois. Il s'agit du rapport I (C).

Comme vous le savez, ce rapport, comme celui du Directeur général, est l'un de ceux qui doivent faire l'objet d'un débat en plénière à la présente session. Il parle de lui-même puisqu'il s'agit d'une présentation très détaillée des sujets qui ont été examinés par le Conseil d'administration aux trois sessions considérées: la brève 330^e session, tenue en juin dernier, puis les deux grandes sessions, à savoir la 331^e, tenue en octobre-novembre 2017, et la 332^e, tenue en mars 2018.

Je ne vais donc pas reprendre textuellement le contenu de ce rapport et me contenterai de faire quelques remarques supplémentaires qui, je l'espère, vous éclaireront sur les questions qui ont été examinées et sur la manière dont les travaux ont été menés. Je tiens ici à rendre hommage, ce que je n'ai pas pu faire dans le rapport, aux trois groupes du Conseil d'administration pour la détermination avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche. Certains des sujets examinés cette année se sont révélés aussi exigeants qu'intéressants, ce qui tient selon moi à trois facteurs: la nature des sujets en question, la nouvelle composition du Conseil d'administration à la suite des élections de juin dernier et l'évolution de la dynamique qui s'est instaurée tant au sein des groupes qu'entre eux.

Certains d'entre vous se souviennent sans doute que le Conseil d'administration a été invité en juin 2017 à prendre une décision au sujet de la tenue de la 10^e Réunion régionale européenne, le groupe des travailleurs ayant souhaité reporter cette réunion ou modifier le lieu où elle aurait lieu. Plus récemment, en mars 2018, la 332^e session du Conseil d'administration a dû être interrompue brusquement, car le Comité du Syndicat du personnel a lancé un mot d'ordre de grève le dernier jour de la session. Cette initiative était une réponse à la décision concernant la baisse du salaire net du personnel du BIT basé à Genève, décision faisant elle-même suite à celle de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Du fait de cette grève, plusieurs discussions consacrées à des sujets complexes n'ont pu être menées à terme.

La question de la promotion du travail décent dans le secteur du tabac est à cet égard exemplaire. Il s'agit d'un sujet particulièrement sensible car, outre ses implications largement reconnues dans le domaine de la santé publique, il suscite des préoccupations au sujet de la protection des travailleurs de ce secteur – notamment pour ce qui est de l'éradication du travail des enfants – et soulève la question du rôle de l'OIT. Je veux croire que le Conseil d'administration parviendra rapidement, sur ce point de l'ordre du jour, à un consensus que j'espère satisfaisant pour les trois groupes.

Certains pourraient considérer ce type de difficultés comme une entrave au bon fonctionnement du Conseil d'administration. Je préfère pour ma part y voir le témoignage de la bonne santé du dialogue social, qui passe parfois par l'engagement d'une action collective, y compris au sein même de notre Organisation.

Malgré l'impression d'inachèvement que nous avons ressentie à la fin de la dernière session, le Conseil d'administration a obtenu au cours de l'année écoulée des résultats remarquables dont nous pouvons et devons être fiers. Dans le cadre de sa fonction de gouvernance, il a accompli des avancées notables en ce qui concerne l'établissement de

l'ordre du jour de la session du centenaire de la Conférence de l'année prochaine, qui constituera un événement historique pour notre Organisation comme pour tous ceux qu'elle sert. A cette session du centenaire, la Conférence se verra soumettre le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. La formation de cette commission a marqué le début de la deuxième phase de l'initiative de l'OIT sur l'avenir du travail, et son rapport offrira aux mandants tripartites une base sur laquelle esquisser les grandes lignes de l'avenir du travail et définir les futures priorités de l'OIT. La commission a été extrêmement productive, et je vous invite à participer à la séance d'information consacrée à ses travaux, qui se tiendra au Palais des Nations le mercredi 30 mai, de 13 heures à 14 h 30, dans la Salle XVI.

Le Conseil d'administration a également continué de passer en revue et d'améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail, dont la durée des sessions a été fixée à deux semaines, et il a progressé dans l'examen du fonctionnement des réunions régionales. Il a en conséquence soumis à la Conférence, pour confirmation, la version consolidée du Règlement des réunions régionales qu'il a adoptée en mars. Nous espérons également qu'il sera en mesure de prendre à sa prochaine session une décision au sujet de l'examen du fonctionnement des réunions d'experts et des réunions techniques et de la formule à adopter pour les organiser.

Parmi les résultats obtenus, il convient de signaler l'établissement, lent mais régulier, d'un consensus sur le renforcement du système de contrôle, l'une des pierres angulaires de notre Organisation. Le Conseil d'administration devrait très prochainement parvenir sur cette question à un accord indispensable au bon fonctionnement du système de contrôle de notre Organisation à l'heure où celle-ci s'apprête à entrer dans son deuxième siècle d'existence.

A propos du système de contrôle, je souhaiterais faire brièvement le point au sujet des plaintes déposées au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT et des réclamations présentées au titre de l'article 24 qui figuraient l'an dernier à notre ordre du jour. Le Conseil d'administration s'est attelé à la tâche dans le but exprès d'assurer durablement l'application des conventions ratifiées concernées. Il a prouvé à cette occasion, comme l'a fait observer le Directeur général, M. Ryder, que le respect des principes et la persévérance dans le traitement de ces plaintes permettent d'obtenir des résultats très satisfaisants. Je me réfère en l'occurrence au cas du Qatar, que le Conseil d'administration a décidé de clore en novembre dernier. Ce cas particulier permet de mettre en lumière le dynamisme d'une procédure qui a débuté en 2015 par une décision du Conseil d'administration demandant l'envoi dans le pays d'une mission tripartite de haut niveau. De longues négociations ont ensuite été menées afin de garantir le plein respect de l'un des principes fondamentaux de l'Organisation, à savoir l'élimination du travail forcé, et de la convention correspondante. A l'heure actuelle, un programme complet de coopération technique est en place au Qatar, et le BIT, présent sur place, s'emploie à améliorer les conditions d'emploi et de travail des travailleurs migrants dans le pays, en collaboration avec le gouvernement et les représentants de ces travailleurs vulnérables.

Dans d'autres cas, notamment celui du Guatemala et de la République bolivarienne du Venezuela, le Conseil d'administration a dû recourir à l'ensemble des procédures dont il dispose; ce choix, pleinement conforme au mandat de notre Organisation, était motivé par l'espoir qu'il en résulterait une évolution favorable dans un proche avenir. Le Conseil d'administration devra poursuivre avec objectivité et sérénité l'examen de ces cas à ses prochaines sessions.

Le recours à ces procédures montre clairement que le Conseil d'administration a aussi pleinement joué son rôle dans le système de contrôle. Dans ce même contexte, je tiens à saluer le travail du Comité de la liberté syndicale, notamment la mise à jour de sa compilation des décisions et la publication de son premier rapport annuel.

Je tiens également à mentionner deux autres aspects des travaux de l'OIT qui, s'ils sont peut-être moins visibles, témoignent de l'effort collectif que nous avons entrepris pour garantir à la fois la pertinence et l'actualisation de notre corpus de normes internationales. Je pense en particulier aux résultats des travaux du mécanisme d'examen des normes et de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006). A la présente session, ces résultats nous sont présentés sous forme de diverses propositions visant à permettre de déroger à certaines normes du travail obsolètes ou de les retirer, ainsi que de projets d'amendement à la convention du travail maritime.

Le Conseil d'administration s'est en outre employé à ménager à notre Organisation une position favorable au sein du système multilatéral et a œuvré à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. En mars dernier, l'OIT a eu la possibilité de définir clairement et fermement sa position en présence de la Vice-secrétaire générale de l'ONU, M^{me} Amina Mohammed, dans le cadre de la réunion de la Section de haut niveau consacrée à la réforme du système des Nations Unies. Lors de cette réunion, les mandants de l'OIT ont pu indiquer clairement à la Vice-secrétaire générale comment veiller à ce que la réforme des Nations Unies tienne compte au mieux de la structure tripartite et des activités normatives qui font la spécificité de l'OIT. Ces diverses initiatives ont permis à l'Organisation d'acquérir un statut d'acteur incontournable tant dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qu'au sein du système des Nations Unies. L'objectif de l'Organisation est de participer activement à la réforme des Nations Unies et d'être l'un des artisans du succès de cette initiative, tout en conservant suffisamment d'indépendance pour préserver sa nature tripartite, ses mécanismes de contrôle et son activité normative – qui ont pour nous tant de prix – afin de continuer de prendre fermement position sur des questions que nous considérons comme essentielles.

Je montre dans mon rapport que le Conseil d'administration s'est attelé à des tâches difficiles et les a accomplies avec un véritable enthousiasme. C'est pourquoi je tiens à témoigner ma reconnaissance à mes collègues, M. De la Puente Ribeyro et M. Mdwaba, et à exprimer ma gratitude à M^{me} Passchier pour sa coordination avec le groupe des travailleurs. Qu'ils soient tous les trois remerciés. Au cours des nombreuses années où j'ai siégé au bureau du Conseil d'administration, il m'est apparu avec la force de l'évidence que, si les membres du bureau représentent leurs groupes respectifs, ils n'en sont pas moins investis d'une responsabilité collective en ce qui concerne les activités de l'Organisation en tant que telle. Cette responsabilité collective ne peut s'exercer que dans le cadre d'un travail collégial mis au service de l'intérêt supérieur de notre Organisation et de ses mandants.

Je tiens enfin, et surtout, à remercier le Directeur général, les trois directeurs généraux adjoints, les directeurs et leurs équipes, en particulier le Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS) pour leur soutien. Je tiens à exprimer mon profond respect aux cadres et aux membres du personnel du Bureau international du Travail pour la qualité de leur travail.

Le Conseil d'administration se fonde à présent dans la Conférence. Alors que mon mandat de Président touche à sa fin, j'espère sincèrement que l'esprit de dialogue et de consensus, dont nous souhaitons tous qu'il prédomine dans nos travaux au cours des deux semaines à venir, se maintiendra à la 333^e session du Conseil d'administration, qui s'ouvrira le samedi suivant la clôture de la présente session de la Conférence.

C'est sur ces mots que je sou mets à la Conférence mon rapport sur les travaux du Conseil d'administration pour l'année 2017-18.

Le Président
(original anglais)

Je vous remercie M. Cortebeeck pour votre présentation. Comme vous l'avez indiqué dans votre rapport, le Conseil d'administration a été confronté à des questions difficiles et graves, et j'apprécie sincèrement les efforts déployés par tous les Membres pour parvenir à un consensus tripartite dans la recherche d'une solution.

Au nom de tous les participants à la Conférence, j'aimerais vous féliciter pour la manière dont vous avez conduit les débats du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée. J'étends mes remerciements et mes félicitations à vos collègues, aux vice-présidents employeurs et travailleurs et aux membres du Conseil d'administration dans leur ensemble.

Vous avez toute notre reconnaissance M. Cortebeeck.

**Allocutions d'ouverture des porte-parole
du groupe des employeurs et du groupe
des travailleurs de la Conférence**

Le Président
(original anglais)

Nous allons à présent entendre les allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui présenteront les points de vue de leurs groupes respectifs sur les travaux de notre Conférence.

M. Mdwaba
Employeur (Afrique du Sud), président
du groupe des employeurs
(original anglais)

Je souhaite tout d'abord féliciter M. Murad, ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie, pour son élection à la présidence de cette 107^e session de la Conférence internationale du Travail. Au nom du groupe des employeurs, je lui souhaite plein succès dans la tâche qui l'attend. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour dire «Jambo!» à toutes et à tous, ce qui signifie «Bonjour et bienvenue!» dans la langue de mon pays.

Alors que nous commençons nos travaux, je voudrais rappeler une évidence: la Conférence internationale du Travail abrite l'essence même du tripartisme, puisqu'elle regroupe les employeurs, les travailleurs et les gouvernements du monde entier. Cet aspect est présent dans tous nos travaux, à un moment où le dialogue social est remis en question par certains et oublié par d'autres, comme en témoignent certaines mesures – ou leur absence.

Nous devons tous garder à l'esprit la grande importance que revêtent les résultats de la Conférence lorsqu'ils s'appuient sur un large consensus tripartite, car ils ont souvent des retombées sur le terrain. Le groupe des employeurs a insisté sur la nécessité de veiller à ce que la Conférence garde sa pertinence dans le monde actuel. Si certains s'interrogent à son sujet, nous ne pouvons nous le permettre, compte tenu du rôle central que la Conférence peut et doit jouer dans nos efforts conjoints en faveur d'un monde durable. Le centenaire de l'OIT nous lance un défi de taille, qui consiste à prouver que nous sommes à la hauteur des grandes attentes des habitants du globe, qu'ils se trouvent dans des pays ou des régions en développement ou développés, qu'ils relèvent de l'économie formelle ou informelle ou que

ce soient des femmes ou des hommes de tous horizons, jeunes, personnes actives ou, a fortiori, sans emploi, ou encore des personnes dont les droits sont bafoués ou ignorés.

Cette session d'une durée de deux semaines a trouvé son assise et, en dépit des difficultés, nous a permis de gagner en efficacité. Il y a encore du chemin à parcourir, mais nous sommes sur la bonne voie.

J'aimerais à présent aborder rapidement les points figurant à l'ordre du jour de la présente session. La Commission de l'application des normes est la commission de contrôle de la Conférence internationale du Travail, qui est elle-même l'organe décisionnel suprême de l'OIT. Ses conclusions et recommandations sont déterminantes, car elles donnent des orientations très utiles, émanant du plus haut niveau, en ce qui concerne l'application des normes de l'OIT. Son point de vue peut différer de celui d'autres organes tels que la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Nous sommes parvenus à mieux nous approprier les résultats de la Commission de l'application des normes, à améliorer la rédaction de ses conclusions et à déterminer plus précisément les points de consensus, tout en permettant aux mandants d'exprimer librement leur point de vue et de faire part de leurs réalisations majeures.

L'acceptation des divergences est un élément constitutif du tripartisme. Une prise de position ferme ne devrait jamais être perçue autrement que comme une façon de veiller au respect constant de la gouvernance et de défendre ainsi les valeurs et principes propres à l'Organisation, ainsi que leur pertinence. La bonne gestion du temps au sein de la Commission de l'application des normes devient un exemple à suivre pour d'autres commissions. Il importe en outre de noter que le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ont aussi agi avec un sens aigu de l'engagement et de la responsabilité en parvenant en temps voulu à un accord sur la liste des cas.

Comme nous l'avons dit l'an dernier et le réaffirmons cette année avec une insistance particulière, les améliorations du fonctionnement de cette commission si importante ne doivent pas être considérées de façon isolée. En effet, elles sont intrinsèquement liées au fonctionnement du système de contrôle des normes de l'OIT dans son ensemble. Les employeurs commencent à entrevoir certains résultats positifs de l'initiative sur les normes de l'OIT, et nous comptons bien que tous les mandants assumeront pleinement leurs responsabilités afin d'aboutir à des résultats concrets. L'étude d'ensemble soumise cette année à la Commission de l'application des normes est tout à fait d'actualité, puisqu'elle traite de l'un des sujets les plus pertinents pour les réalités nouvelles du travail, à savoir le temps de travail. Nous espérons que la Commission nous aidera à préparer ce débat de façon constructive et que celui-ci sera perçu comme une occasion d'améliorer les conditions de travail, et non comme une menace. Nous devrions tous y gagner.

La discussion générale sur l'action efficace de l'OIT en faveur de la coopération pour le développement fait suite à une proposition présentée par les employeurs, qui avait également reçu le soutien d'autres mandants. Comme je l'ai dit auparavant, l'OIT doit faire en sorte que ses actions et son rôle soient pertinents et crédibles et aient une incidence positive. Le défi principal à relever est de nous assurer que les initiatives et les mesures mises en place par d'autres acteurs du système des Nations Unies tiennent compte de l'Agenda du travail décent et que les partenaires sociaux se l'approprient, surtout avant de nous engager dans la voie ouverte par les propositions de réforme du système des Nations Unies. Il est donc indispensable que nos méthodes de travail intègrent une approche de la coopération pour le développement qui réponde aux besoins des mandants et tienne notamment compte de leurs points de vue et priorités avant d'entériner tout accord ou projet. Il nous tarde d'avoir une discussion concrète fondée sur des aspects pragmatiques et réalistes. Pour ce faire, nous devons pouvoir nous appuyer sur une évaluation systématique de la coopération pour le développement sur le terrain, même si cela n'est actuellement pas toujours possible. Nous

ne pouvons pas tirer d'enseignements sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas si nous n'utilisons pas l'information fournie dans les résultats des évaluations de haut niveau comme un outil d'apprentissage.

Si les normes internationales du travail restent au cœur du mandat de l'OIT, elles ne devraient pas être le seul prisme à travers lequel envisager la coopération pour le développement. Nous devons également renforcer et hiérarchiser nos initiatives dans les domaines de la promotion de l'emploi et du dialogue social pour obtenir encore plus de résultats concrets. En bref, l'idée selon laquelle l'adoption d'une norme serait la solution est erronée. Nous devons adopter une approche beaucoup plus globale. Les partenariats public-privé, en favorisant la mise au point de mécanismes de financement innovants et en incitant le secteur privé à investir davantage dans les partenariats, joueront également un rôle majeur dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Nous sommes cependant particulièrement préoccupés par le fait que l'intervention des organisations indépendantes d'employeurs n'est pas reconnue comme étant la voie appropriée pour faire converger les vues des entreprises ni comme un moyen essentiel de créer des partenariats avec le secteur privé, au contraire de celle d'entités de l'ONU, d'organes ou de réseaux plus vastes qui ne sont ni représentatifs ni indépendants.

La discussion récurrente de cette année sur le dialogue social, dont mes collègues ont déjà parlé, est particulièrement importante. Alors que nous nous apprêtons à commémorer le centenaire de l'Organisation, nous n'avons peut-être pas pris la mesure de la menace qui pèse sur le dialogue social. Le tripartisme et le dialogue social sont les principaux atouts de l'OIT. Sans eux, nous perdons non seulement ce qui nous caractérise, mais aussi notre identité, nos valeurs et notre utilité. Nous devons démontrer que ces atouts sont d'une utilité incontestable pour le système des Nations Unies dans son ensemble et, pour y parvenir, nous ne devons pas perdre de vue la dimension pratique de nos discussions récurrentes, qui visent à mieux faire comprendre la situation et les besoins divers des Membres de l'Organisation en rapport avec chacun de ses objectifs stratégiques. Ce serait une perte de temps que de tenir des débats théoriques et idéologiques pour le seul plaisir de débattre. Le parti pris idéologique est une réelle menace que nous devons combattre. Comme l'a dit Albert Einstein «le monde tel que nous l'avons créé est un processus de notre pensée. Il ne peut pas changer si nous ne changeons pas notre façon de penser.» Rappelons également ces mots de Tuli Kupferberg «lorsque les modèles sont brisés, de nouveaux mondes émergent», et c'est toujours le cas. La diversité au sein du dialogue social devrait être la pierre angulaire d'un débat fructueux. Il n'existe pas d'approche unique applicable au dialogue social, ni de modèle supérieur précisément défini pour les conventions collectives.

Il est également important de comprendre que le dialogue social est un outil et non une solution universelle pour la paix sociale. L'OIT est l'institution du dialogue social au niveau mondial; c'est la mission qui a présidé à sa fondation. Nous sommes donc très inquiets de constater l'apparition d'autres initiatives parallèles, qui pourraient au mieux faire double emploi et, dans le pire des cas, remettre en question le mandat universel de l'OIT et sa place dans le système multilatéral.

Nous sommes préoccupés de constater que l'OIT utilise une partie de son temps et de ses ressources pour promouvoir des initiatives telles que le Pacte mondial des Nations Unies, qui la détournent de sa propre mission, et ce contre la volonté de l'un de ses groupes de mandants tripartites. En outre, la sélection ponctuelle de représentants des entreprises inquiète grandement les membres du Conseil d'administration.

Disons-le sans détour, les employeurs soutiennent très fermement le dialogue social et les avantages qu'il peut apporter, sinon nous ne serions pas ici. Œuvrons tous ensemble pour aboutir à des résultats sans déléguer ce travail à d'autres. La première discussion normative que nous devons mener cette année sur le thème de la violence et du harcèlement dans le monde du travail est particulièrement exigeante. Les employeurs s'engagent avec force et

responsabilité en faveur de l'objectif commun consistant à prévenir efficacement la violence et le harcèlement sur le lieu de travail.

Les conclusions de cette discussion devront déboucher sur l'élaboration d'un instrument réaliste et efficace. Pour ce faire, nous demandons à tous les mandants de collaborer pour éviter les formulations vagues et les concepts subjectifs, ce que j'ai qualifié par le passé d'expressions peu rigoureuses sur le plan intellectuel et idéologique et à caractère non universel. Nous devons également éviter toute confusion entre les responsabilités qui incombent aux employeurs, d'une part, et aux autorités publiques, d'autre part.

Il est indispensable d'adopter des approches différentes de la violence et du harcèlement, puisqu'il s'agit de deux réalités distinctes, même si elles sont liées. La discussion ne sera pas facile, mais nous ne voulons pas être mal compris. C'est un problème qui se pose sur le lieu de travail, et nous sommes déterminés à trouver un moyen d'y faire face au sein de l'OIT, qui fournisse de véritables solutions sur le lieu de travail.

J'en terminerai rapidement en me référant au rapport présenté par le Directeur général concernant l'initiative sur les femmes au travail. Nous pensons que l'OIT doit donner un élan plus fort à l'égalité hommes-femmes. Ce n'est pas simplement la bonne chose à faire, mais il s'agit aussi de s'engager fermement en faveur de l'amélioration de la productivité dans notre monde hypocrite, où les hommes et les femmes sont soumis à des normes différentes. Il est regrettable que ce rapport donne une impression plutôt négative, alors que des progrès ont été réalisés. De très nombreuses femmes sont aujourd'hui mieux placées sur le marché du travail, grâce aux efforts consentis par des employeurs qui ont investi dans la mise en place de politiques de recrutement, de rémunération et de promotion justes, d'horaires de travail flexibles et d'autres mesures relatives à l'emploi. Doit-on continuer de faire des progrès? Absolument, car d'importantes améliorations sont encore nécessaires, notamment en ce qui concerne les politiques salariales non discriminatoires et les comportements discriminatoires dont les femmes sont victimes. Ces comportements sont d'ailleurs parfois difficiles à déceler car ils résultent dans bien des cas de préjugés inconscients. Une approche trop légaliste visant uniquement à alléger les obligations et à déplacer les responsabilités sur les entreprises s'avérerait contre-productive et irresponsable. Les autorités publiques doivent concevoir un ensemble de politiques qui soutiennent ces efforts. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) et le groupe des employeurs, ainsi que nos collègues du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) du BIT, travaillent sur cette question, tout d'abord pour faire le bilan des progrès accomplis, mais aussi pour élaborer des outils et des bonnes pratiques dans le but d'aider et de conseiller nos membres issus des entreprises qui souhaitent aller de l'avant dans ce domaine. Il s'agit également d'examiner les structures de gouvernance de nos propres organisations, car celles-ci ne seront efficaces que si elles reflètent la société dont nous voulons servir les intérêts. Nous continuerons de travailler pour que les arguments en faveur de cette cause s'imposent davantage et se traduisent dans les faits.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

M^{me} Passchier

Travailleuse (Pays-Bas), présidente
du groupe des travailleurs
(*original anglais*)

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter le Président et les trois Vice-présidents de leur élection. La tâche qui les attend est importante et ils peuvent compter sur notre soutien. Ensuite, je voudrais vous dire que c'est pour moi un privilège de représenter la voix des travailleurs du monde à cette Conférence. L'OIT est chère au cœur des travailleurs, car c'est peut-être le seul endroit au monde où ils ont leur mot à dire au même titre que les

gouvernements et les employeurs. Depuis près de cent ans à présent, elle est pour les travailleurs et les syndicats comme un phare, dont le fanal les guide dans des heures parfois bien sombres. C'est vers elle qu'ils se tournent dans des situations difficiles pour recevoir aide et conseils, et c'est elle qui donne à voir au monde que la justice sociale passe par le dialogue social. Nous devons veiller à ce qu'elle continue à jouer ce rôle au cours du siècle prochain.

L'OIT reflète le monde réel; il est donc aisé d'y trouver aussi des désaccords ou du mécontentement. Cela étant, le défi consiste à trouver ensemble comment aller de l'avant pour faire respecter les droits syndicaux et instaurer la justice sociale.

Les questions dont nous parlerons au cours de la présente session de la Conférence revêtent une importance cruciale pour les travailleurs et les travailleuses du monde entier, de même que pour l'économie de leur pays et la société dans laquelle ils vivent. A la veille de son centenaire, l'OIT doit montrer qu'elle n'a rien perdu de sa vitalité et de sa pertinence en s'attaquant à ces questions résolument et dans une perspective tripartite.

En ce début de Conférence, je voudrais aborder les points inscrits à notre ordre du jour et certaines des priorités du groupe des travailleurs.

La Commission de l'application des normes de la Conférence a une tâche constitutionnelle essentielle qui donne à l'OIT toute sa spécificité dans le système des Nations Unies. Dans de trop nombreux pays, la réalisation du travail décent et de la justice sociale reste menacée par des atteintes aux droits des travailleurs, notamment ceux qui sont consacrés par la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Cette commission examine des questions importantes, notamment celle de savoir ce qu'il faut faire pour assurer un plus grand respect des normes. Ses débats sont donc essentiels pour faire comprendre aux Etats Membres que la ratification doit aller de pair avec un engagement de leur part à donner effet aux conventions auxquelles ils sont parties.

Selon nous, la violence et le harcèlement dans le monde du travail sont étroitement liés et pratiquement indissociables. Ce sont des atteintes graves aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs. Les hommes comme les femmes peuvent en être victimes: un nouveau phénomène préoccupant se produit en effet actuellement dans le secteur public comme dans le secteur privé, des ambulanciers et des enseignants, mais aussi des vendeurs et des agents d'entretien, étant pris pour cible par des particuliers. Il reste que le problème est fortement lié au genre, les femmes payant de plus en plus, en devant faire face à la violence et au harcèlement, y compris au harcèlement sexuel, le prix du rôle croissant qu'elles jouent dans le monde du travail et dans la société.

Cet état de fait a une incidence sur la capacité d'exercer d'autres droits fondamentaux au travail et est incompatible avec le travail décent. Il menace la dignité, la sécurité et le bien-être de chacun, et a des incidences non seulement sur les travailleurs et les employeurs, mais aussi sur les familles, les communautés, le système économique et la société au sens large.

Il est dans l'intérêt de tous que ces pratiques cessent, ce qui est de plus en plus largement reconnu. Les membres de la Commission de l'application des normes ont cette année une occasion unique de montrer toute la pertinence de l'OIT et de sa fonction normative en s'attaquant à un phénomène qui n'a pas sa place dans le monde du travail du XXI^e siècle. Le groupe des travailleurs voudrait voir adopter une convention inclusive et efficace, assortie d'une recommandation, qui témoigne d'une approche intégrée dans la lutte contre la violence et le harcèlement et protège tous les travailleurs, dans tous les secteurs et dans l'économie formelle aussi bien qu'informelle. Il coopérera avec les autres groupes pour que cette ambition se traduise par l'adoption de normes ambitieuses et adaptées.

La discussion récurrente nous donne l'occasion de réaffirmer l'importance du dialogue social et le caractère indispensable de la liberté syndicale et de la négociation collective dans la promotion de la justice sociale et du travail décent. Cette discussion tombe à point nommé, car l'inégalité a atteint des niveaux historiques et la part des salaires dans le produit intérieur brut (PIB) a nettement diminué ces dernières années. Ces tendances se font jour alors que les droits syndicaux sont sévèrement battus en brèche, notamment par des réformes du marché du travail qui ont fragilisé la négociation collective et par la montée en puissance de l'emploi précaire et de formes atypiques d'emploi qui ont affaibli la capacité des syndicats d'organiser les travailleurs et de pratiquer la négociation collective. Les conventions n^{os} 87 et 98 sont toujours les moins largement ratifiées des conventions fondamentales, alors même que tous les mandants de cette organisation se sont engagés à parvenir à leur ratification universelle d'ici à 2019.

Mais même lorsque ces conventions ont été ratifiées, les lois et pratiques de trop nombreux pays font sérieusement obstacle aux efforts des travailleurs visant à se syndiquer et à lutter collectivement pour obtenir de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et un travail décent.

La discussion de cette année doit donner une véritable impulsion politique avant la célébration du centenaire et déboucher sur des mesures concrètes conduisant à la ratification et à la mise en œuvre universelles.

Je tiens à rappeler que l'OIT est tenue par sa Constitution de promouvoir la négociation collective. L'Organisation devrait donc aussi intensifier ses activités de conseil et de sensibilisation à l'intérêt d'étendre la négociation collective, en vue d'assurer des salaires plus égaux et des conditions de travail plus décentes. Forte de ce mandat constitutionnel, elle devrait prendre les devants et participer à toutes les discussions, dans le système des Nations Unies comme à l'extérieur, en vue de promouvoir ses valeurs fondamentales. Le Pacte mondial pour le travail décent et la croissance inclusive n'est qu'un des outils dont elle dispose pour servir ces valeurs, et elle devrait en faire bon usage.

Il faudrait aussi que la discussion récurrente alimente le débat sur l'avenir du travail en définissant des stratégies qui permettent aux travailleurs dans les plates-formes de services d'exercer leur droit de liberté syndicale et de négociation collective et d'avoir accès au travail décent. À l'ère de la mondialisation, il est fondamental de mettre au point des formes innovantes et efficaces de dialogue social à tous les niveaux, y compris au niveau international. La discussion de cette année devrait par conséquent reconnaître l'importance et la valeur de différentes formes de dialogue social transfrontières et leur capacité de faire face à la mondialisation des entreprises, en exigeant de celles-ci qu'elles se conforment au principe de la diligence raisonnable prévu dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et dans la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

J'en viens à la discussion générale sur l'action efficace de l'OIT en faveur de la coopération pour le développement à l'appui des ODD. La coopération internationale pour le développement connaît une profonde mutation sous l'effet d'un nouveau cadre de financement du développement et de la réforme des Nations Unies. L'approche axée sur les droits qui est au cœur même du Programme 2030 nous donne une occasion unique d'ancrer l'action normative de l'OIT dans ses activités de coopération pour le développement. Il est essentiel à cet égard que le système des Nations Unies reconnaisse le rôle du dialogue social dans la coopération pour le développement. Les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) devraient être utilisés de manière stratégique pour associer les partenaires sociaux à la mise en œuvre des quatre piliers de l'Agenda du travail décent de l'OIT et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

Il faudrait aussi tirer un meilleur parti des PPTD pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre des normes internationales du travail, compte tenu des observations des organes de contrôle.

Les partenariats avec des entités commerciales devraient se fonder sur un cadre solide de contrôle et d'évaluation qui assure la transparence, la responsabilité et la communication des résultats obtenus, en conformité avec les valeurs et normes de l'OIT, et qui associe les organisations de travailleurs. Les partenariats avec d'autres organisations devraient respecter pleinement le mandat normatif et la structure tripartite de l'OIT.

L'OIT est la plus ancienne des institutions des Nations Unies; elle a été créée avant l'Organisation des Nations Unies. Elle fêtera son centenaire en 2019. A cette occasion, nous discuterons du rôle de l'OIT dans l'avenir du travail. Le groupe des travailleurs compte que les actions menées en vue de renforcer le système des Nations Unies contribueront à renforcer encore, et non à affaiblir, le rôle et le mandat de l'OIT. Celle-ci occupe dans la structure des Nations Unies une place unique qu'il importe de préserver, car elle peut être un exemple et une source d'inspiration à l'échelle de tout le système.

Je voudrais conclure par quelques remarques sur le rapport du Directeur général intitulé *L'initiative sur les femmes au travail: un nouvel élan pour l'égalité*. Ce titre nous paraît des plus approprié, et nous contribuerons plus largement au débat qui sera consacré au rapport cette semaine.

Je voudrais d'ores et déjà féliciter le Bureau d'avoir attiré l'attention sur des points névralgiques comme l'absence persistante de progrès sur le plan de l'égalité hommes-femmes et d'exiger de nous tous que nous passions de l'indignation à l'action, en particulier sur les lieux de travail et les marchés du travail, et, pour ce faire, que nous sortions des sentiers battus.

Je remercie aussi le Directeur général pour son rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. L'occupation, qui se poursuit depuis cinquante ans déjà, rend toujours les conditions de vie et de travail des Palestiniens extrêmement difficiles, sans véritables perspectives d'amélioration. Le chômage a atteint des niveaux record chez les jeunes et chez les femmes, qui sont les plus durement touchés. De nouveaux efforts s'imposent pour mettre fin à l'occupation et créer un Etat palestinien indépendant et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité.

J'ai hâte de participer aux débats de la Conférence, qui seront à la fois intenses et respectueux. Montrons-nous ambitieux quant aux résultats que nous voulons obtenir. Je vous souhaite, je vous souhaite à tous, une Conférence fructueuse.

Le Président
(original anglais)

Ainsi s'achève cette séance d'ouverture de la Conférence et l'établissement des organes qui nous permettront de travailler ces deux prochaines semaines.

(La séance est levée à 12 h 45.)